



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

19 août 2021

100 jours en fonction

Mathias Reynard tire un premier bilan

Mathias Reynard, conseiller d'Etat valaisan depuis le 1^{er} mai 2021, a dressé le bilan de ses 100 premiers jours de mandat lors d'une conférence de presse. Il a présenté une sélection de dossiers des domaines de la santé, des affaires sociales, de la culture et de l'égalité, tout en abordant d'autres projets qui seront traités au cours de la présente législature.

Mathias Reynard tire un bilan positif de ses 100 premiers jours de mandat. Le travail du chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a été marqué par la pandémie de coronavirus depuis son entrée en fonction.

Afin de lutter contre le coronavirus, la stratégie suivie en Valais repose sur trois axes : la vaccination, le contact tracing et les tests. Toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner ont la possibilité de le faire. A ce jour, 54.97% de la population valaisanne a reçu une première dose du vaccin. Au total, 160'872 personnes (46.56%) ont été entièrement vaccinées. Le contact tracing se poursuit et, pour faciliter la réalisation des tests COVID dans les entreprises et les écoles, la plateforme informatique *Together we test* a été mise en service. Un projet pilote de soutien à la santé mentale des adolescents et des jeunes adultes a été lancé. Afin que les jeunes souffrant de troubles psychiques, notamment en lien avec la pandémie, puissent être aidés plus rapidement, les urgences psychiatriques ambulatoires ont été renforcées.

La session de mai du Grand Conseil a eu lieu au cours de la première semaine du mandat de Mathias Reynard. Dans ce contexte, la révision partielle de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) a été adoptée. Le Valais est ainsi un des premiers cantons, après Bâle-Ville, à accorder aux personnes en situation de handicap des droits complets et exécutoires. En outre, depuis le 7 juin 2021, la nouvelle unité de médecine des violences (UMV), à Sierre, propose un espace d'écoute et un examen clinique aux victimes de violences. En cas de besoin, celles-ci peuvent être réorientées au bon endroit au sein du réseau valaisan de soutien aux victimes. Jusqu'à ce jour, le service a été utilisé 37 fois.

Le secteur culturel a particulièrement été touché par le COVID-19. En plus du soutien déjà accordé aux entreprises culturelles, acteurs culturels, directeurs musicaux et organistes, le canton du Valais a adopté de nouvelles mesures de soutien en juillet : 10,8 millions de francs supplémentaires seront mis à la disposition des entreprises culturelles et des acteurs culturels valaisans (50% à la charge de la Confédération et 50% à la charge du canton). S'ajoutent à cela des mesures cantonales spécifiques d'un montant de 2,3 millions de francs pour les sociétés de chant et de musique. En complément, le soutien supplémentaire de 20 % qui n'est pas compensé par l'ordonnance culture COVID-19 a été prolongé. Cela garantit une couverture à 100% pour les entreprises culturelles et les acteurs culturels ayant droit à une indemnisation.



Par ailleurs, le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté de poursuivre sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour la période législative 2021-2025, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif d'atteindre une proportion moyenne de femmes dans les commissions cantonales d'au moins 36 %.

Une grande variété de dossiers sont à l'ordre du jour de la prochaine période législative. Il s'agit notamment de la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales, de la réorganisation du Service des poursuites et faillites et de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public.

Personne de contact

Mathias Reynard, Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
027 606 50 90